

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projets développement solidaire

jeudi 24 janvier 2019, par [lpe](#)

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international, la Région Nouvelle-Aquitaine propose de soutenir les initiatives locales de solidarité internationale portées par les acteurs de son territoire à travers un dispositif d'appel à projets, ouvert 2 fois par an.

Les objectifs de cet appel à projets de développement solidaire sont :

- Contribuer, à l'échelle régionale, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU en septembre 2015 pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique, d'ici à 2030 ;
- Soutenir le dynamisme de la société civile régionale en matière de solidarité internationale et participer à la valorisation des savoir-faire régionaux à l'étranger ;
- Accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels implantés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre de projets structurants et durables dans les territoires de pays en développement ou émergents (hors Europe et pays OCDE) dans un esprit de coopération et de solidarité internationale.

Toute structure publique ou privée ayant au moins 2 ans d'existence et ayant son siège social en Nouvelle-Aquitaine peut présenter son dossier **au plus tard le 1er mars 2019**, sachant qu'une seconde vague d'appel à projets sera organisée en 2019 avec une date butoir au **14 juin 2019**.

Pour être éligibles, les projets présentés doivent répondre à des critères géographiques, thématiques et budgétaires définis dans le règlement [téléchargeable sur cette page](#).

L'aide régionale ne peut être supérieure à 50% du budget total. Elle peut atteindre 60% du budget total à condition que le porteur de projet soit situé dans un territoire classifié parmi les plus vulnérables de Nouvelle-Aquitaine.

L'aide régionale est désormais plafonnée à 30 000 € par an, soit :

- 90 000 € maximum pour un projet de 36 mois,
- 60 000 € maximum pour un projet de 24 mois,
- 30 000 € maximum pour un projet de 12 mois.

Les dossiers doivent être adressés, complets (voir liste des pièces demandées dans le règlement) :

Soit par mail à l'adresse suivante :

projets.developpementssolidaire@nouvelleaquitaine.fr, avec la mention « appel à projets développement solidaire 2018 » et le nom de l'organisme demandeur.

Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Maison de la Région

Direction de la Coopération

27, boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

La mention « Appel à Projets Développement solidaire 2019 » devra figurer sur l'enveloppe.

NB : seuls les dossiers complets à la date de clôture des appels à projets seront instruits.

Toutes les informations sur la page dédiée du site de la Région, [cliquez ici](#)